

CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

Principes généraux

- 1 L'hôpital de jour pour enfants « l'Oiseau-Lyre » reçoit les enfants de 3 à 11 ans, une fois que l'indication de soins a été validée et l'admission prononcée par la directrice. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- 2 L'établissement garantit la qualité des traitements, des soins et de l'accueil. Il est attentif au soulagement de la douleur en particulier psychique. L'hôpital de jour respecte la charte qualité de l'association ARI. Il doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 3 L'information donnée à l'enfant et à ses parents doit être accessible et loyale. Les parents participent aux choix thérapeutiques qui concernent leur enfant.
- 4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé des parents de l'enfant concerné.
- 5 Un consentement spécifique sera prévu pour les enfants qui participeraient à une recherche.
- 6 Les parents peuvent, à tout moment, arrêter la prise en charge de leur enfant sauf exception prévue par la loi, après avoir été informés des risques éventuels qu'il encourt.
- 7 L'enfant hospitalisé est traité avec égard. Ses croyances sont respectées et son intimité préservée.
- 8 Le respect de la vie privée est garanti à tout enfant hospitalisé et à ses parents, ainsi que la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales qui les concernent.
- 9 Les parents de l'enfant hospitalisé ont accès aux informations contenues dans son dossier notamment d'ordre médical dans le respect de la loi du 4 mars 2002.
- 10 L'enfant hospitalisé et ses parents expriment les observations sur les soins et l'accueil et disposent du droit de demander réparation des préjudices qu'ils estiment avoir subis.

Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles

